

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

"Le Rwanda se félicite de l'inscription de quatre sites commémoratifs du génocide sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO."

Le 20 septembre 2023 - quatre sites commémoratifs du génocide contre les Tutsi au Rwanda ont été ajoutés à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO par une décision historique de la 45e session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO qui s'est tenue aujourd'hui à Riyad, en Arabie Saoudite.

Depuis 2012, les communautés locales, les experts nationaux et internationaux, et les groupes consultatifs concernés, y compris l'organe d'évaluation de l'ICOMOS, ont collaboré étroitement à un processus méticuleux qui a abouti à l'inscription des sites de Bisesero, Gisozi, Murambi et Nyamata sur la liste du patrimoine mondial.

Dans son allocution, le Dr Jean Damascène Bizimana, représentant le gouvernement rwandais, a noté que les quatre mémoriaux sont les premiers sites de mémoire du continent africain à être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il a exprimé la détermination du gouvernement rwandais à assurer leur préservation à long terme.

Le ministre Bizimana a déclaré : "L'inscription historique des sites de Bisesero, Gisozi, Murambi et Nyamata sur la liste du patrimoine mondial accroît la visibilité internationale et honore la mémoire des victimes qu'ils représentent dans le monde entier. Cette reconnaissance renforce la lutte contre le déni de génocide et servira à éduquer les générations présentes et futures".

En 2014, le Conseil de sécurité des Nations unies, suivant l'exemple du Tribunal pénal international pour le Rwanda, a confirmé que le génocide commis contre les Tutsis au Rwanda en 1994 était de notoriété publique et ne devait pas être contesté.

En 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 7 avril Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsi de 1994.